

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 12 avril 2010****Présents**

Hervé FRADET, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON.

Arnaud BONTEMPS, Ségolène TAVEL, Nicolas ROBIN, Eve ROBERT, Baptiste BLOCH, Aude SAINT-PAUL, Alejandra CHAPA.

Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Jean-Claude CASANOVA, Jean-Emmanuel COMBES, Axel KAHN, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN.

Robin RIVATON (procuration à Aude SAINT PAUL).

Ali ZEROUATI.

Marie Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU) Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Jean-François VERDIER.

Nelly ANTOINE, Nadia MARIK, Francis VERILLAUD, Jean-Baptiste GOULARD, Myriam DUBOIS MONKACHI, Pascale LECLERCQ.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Cyril DELHAY

Julien PALOMO

Isabelle BOSSARD

Florence AGE

Thomas BOULOGNE

Dolly CARENE

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur de la communication,

chargé de mission à la DES,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

responsable adjointe de Sciences Po Avenir,

Chargé de mission,

assistante d'Hervé Crès.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Constitution de la section disciplinaire. | p. 2 |
| II. | Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2008. | p. 4 |
| III. | Création d'un «Master in Development Practice». | p. 9 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 mars 2010. | p. 14 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

La séance est ouverte à 8 h 35 par Michel PEBEREAU.

Michel PEBEREAU s'excuse d'ouvrir la séance avec quelques minutes de retard, et souhaite la bienvenue à Axel KAHN, nouvellement élu au Conseil de direction. Il note qu'il y a pour cette séance un certain nombre de procurations, mais que cela sera examiné ultérieurement, au moment des votes.

I. Constitution de la section disciplinaire

Hervé CRÈS explique que conformément au Code de l'Éducation nationale, à Sciences Po, le pouvoir disciplinaire est exercé en premier ressort par le Conseil de direction, rassemblé en section disciplinaire. Le Conseil doit procéder aujourd'hui à l'élection de la section disciplinaire, compétente pour toutes les sanctions suite aux manquements aux règlements de scolarité des usagers de Sciences Po, à savoir les élèves. Cette section disciplinaire comprend six membres, élus dans trois collèges. Il y a le collège des membres du personnel, représenté ici par trois membres : messieurs IRONDELLE, PETAT et ZEROUATI, qui doivent élire parmi eux un représentant à la section disciplinaire. Il y a ensuite le collège des membres enseignants, dont six sont aujourd'hui présents et qui doivent élire deux représentants en leur sein. Il y a enfin le collège des étudiants qui doivent élire six représentants : trois permanents et trois suppléants. Les élections ont lieu par collège, au scrutin uninominal ou plurinominal majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier, majorité relative au deuxième).

Michel PEBEREAU propose de procéder au vote, en commençant par les représentants du personnel. Il procède à un appel à candidatures.

Bastien IRONDELLE se propose comme candidat, expliquant que la section disciplinaire porte en grande partie sur les manquements à la scolarité, en particulier sur les questions de plagiat, et qu'en tant que chercheur au CERI ce dernier point l'intéresse particulièrement.

Michel PEBEREAU, constate qu'il n'y a pas d'autres candidats et appelle au vote. Afin d'éviter tout problème juridique ultérieur, il demande à ce que le vote soit fait par bulletin secret, conformément au règlement.

Richard DESCOINGS rappelle également que seules les personnes compétentes sont appelées à se prononcer sur ce vote.

Michel PEBEREAU explique qu'en l'absence de procuration pour Monsieur ZEROUATI qui n'est pas présent, il n'y a que deux bulletins.

Michel PEBEREAU dépouille : deux votes pour Bastien IRONDELLE

Bastien IRONDELLE est élu à l'unanimité des votants

Michel PEBEREAU passe ensuite au second vote, pour le collège des enseignants, dont un professeur des universités, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Il appelle à candidature les membres de ce collège.

Hervé FRADET se porte candidat.

Hervé CRÈS annonce que Monsieur FRIEDBERG, absent ce jour, lui a fait part de sa volonté d'être candidat.

Michel PEBEREAU note qu'en absence de procuration pour Monsieur FRIEDBERG, ce dernier ne pourra prendre part au vote.

Hervé FRADET émet le souhait de prononcer quelques mots pour motiver sa candidature. Il explique que s'il n'est pas le professeur le plus discipliné de l'établissement, il essaiera d'exercer cette fonction avec sagesse.

Michel PEBEREAU constate qu'il n'y a pas d'autres candidats et lance le vote. Il y a deux candidats, deux personnes à élire, six votants présents, et 6 votants en tout : Robert SKIPPON, Emmanuel GOLDSTEIN, Hervé FRADET, Christian LEQUESNE, François HEILBRONN et Maxime SAADA.

Michel PEBEREAU effectue ensuite le dépouillement : il y a 3 bulletins « FRADET – FRIEDBERG », 2 bulletins FRIEDBERG seul, et 3 bulletins FRADET seul.

Monsieur FRIEDBERG est élu par 5 voix et Monsieur FRADET par 6 voix.

Michel PEBEREAU passe à présent au vote par le collège étudiant. Il rappelle que pour les étudiants, il y a six représentants à élire : trois permanents et trois suppléants, et que les huit représentants étudiants du Conseil sont appelés à se prononcer.

Ségolène TAVEL se porte candidate. Étudiante sur le campus de Dijon, sa candidature est motivée par son souhait d'apporter un peu de diversité dans cette section, et d'être dans le respect des missions présentes.

Michel PEBEREAU en appelle aux autres candidats.

Nicolas ROBIN, membre de l'UNEF se porte également candidat.

Aude SAINT-PAUL présente quant à elle la candidature de Robin RIVATON, qui n'a pu être présent ce jour.

Michel PEBEREAU rappelle que Robin RIVATON a donné procuration à Aude SAINT-PAUL.

Eve ROBERT se présente pour être suppléante, ainsi qu'Alejandra CHAPA et Baptiste BLOCH.

Michel PEBEREAU annonce que six candidats se sont présentés et que l'on peut ainsi passer au vote, et rappelle que les huit votants doivent noter dans leur bulletin six personnes, dans l'ordre qui leur convient.

Michel PEBEREAU procède au dépouillement, il y a 8 votants.

Ségolène TAVEL, Nicolas ROBIN, Robin RIVATON, Eve ROBERT, Alejandra CHAPA et Baptiste BLOCH sont élus à l'unanimité des votants, dans cet ordre.

Michel PEBEREAU félicite l'ensemble des représentants élus, remercie les votants et propose de passer au deuxième point à l'ordre du jour.

II. Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2008

a) Exposé

Richard DESCOINGS annonce tout d'abord que c'est Hervé CRÈS avec l'aide de « Sciences Po Avenir », qui a admirablement réalisé ce travail. Il souhaite ensuite simplement rappeler que depuis la loi de 2007, les universités doivent se préoccuper de l'insertion professionnelle de leurs diplômés et qu'il a souhaité cette année que l'enquête ait le nombre de réponses le plus élevé. Il en profite pour remercier « Sciences Po Avenir » pour leur travail à ce sujet. Il explique ensuite que très souvent, dans les écoles, on fait un mélange d'enquêtes et de sondages, avec un taux de retour autour de 40 à 50 % estimé satisfaisant. Il précise que les destins individuels sont effectivement assez bien représentés par cette moitié de personnes sondées. Il est cependant très important selon lui que les diplômés puissent chaque année donner des indications précises à Sciences Po sur leur devenir professionnel, et a donc demandé à « Sciences Po Avenir » et à la Direction des études de relancer le plus possible les diplômés. Ils ont atteint cette année pas loin de 80 % de taux de réponse, ce qui est une performance. Lorsqu'un diplômé ne veut pas répondre, il en a tout à fait le droit explique-t-il. En revanche, il arrive que les diplômés, au cours des années se contentent d'omettre de répondre, et cela nous manque, car leur réponse est une indication pour les candidats à l'entrée à Sciences Po, mais également pour les élèves en cours de scolarité et pour les jeunes diplômés. C'est donc une question de solidarité avec celles et ceux qui suivent. Ce sont les anciens diplômés qui ont la meilleure connaissance des difficultés de débouchés dans certains secteurs professionnels. Richard DESCOINGS fait ici, selon ses termes, un vibrant appel aux membres du Conseil en contact avec des anciens étudiants, à faire preuve de conviction et de mobilisation, pour leur expliquer pourquoi cela est important. À titre d'exemple, Richard DESCOINGS rappelle que les oraux d'admissions en Master sont en cours, et il pourrait être utile aux candidats de savoir comment les choses se sont passées pour les anciens. L'idée est donc d'aller vers une connaissance de plus en plus précise des destins individuels des diplômés de l'établissement.

Hervé CRÈS poursuit l'exposé. Il souhaite revenir sur les points saillants de la note qui a été envoyée aux membres du Conseil à ce sujet. En page 1 de cette note se trouve le taux de réponse par Master qui est de 77 %. Il explique que ce taux est significatif, car il se situe à au moins 20 points au-dessus des taux de réponse classiques à ce type d'enquête. Il note néanmoins que, comme il est démontré, ce taux varie selon les Masters et le nombre de diplômés : moins il y a de diplômés dans un Master, plus ils ont tendance à répondre.

En détaillant le taux global de réponse pour l'année 2008, qui distingue les étudiants ayant choisi d'entrer dans la vie professionnelle et ceux qui ont choisi de poursuivre leurs études, il fait remarquer au Conseil que les trois quarts des diplômés choisissent d'entrer dans la vie professionnelle, avec également une forte disparité entre Masters. En effet, 94 % des étudiants du Master « Finances et Stratégie » entrent dans la vie active contre 53 % dans le Master « Affaires Publiques », car beaucoup de ces derniers préparent un concours dans l'année qui suit leur diplôme.

Concernant la sous-population des étudiants ayant choisi d'entrer dans la vie pro, l'observation des tableaux 3, 4 et 5 de la note montre qu'il y a un taux d'insertion satisfaisant. L'insertion est plus longue pour le Master « Affaires internationales », mais il semble que deux ans après le diplôme, ces étudiants s'insèrent aussi bien que les autres.

Hervé CRÈS s'attarde ensuite sur les réponses des étudiants entrés dans la vie pro. 91 %

d'entre eux ont trouvé leur emploi dans les 6 mois après l'obtention du diplôme. Ce ratio va, de plus, en s'améliorant, car ils n'étaient que de 67 % en 2007 dans la même situation, et 55 % en 2006 un an après leur sortie.

Le tableau 7 offre des informations supplémentaires sur les différents débouchés de ces diplômés. La diversification des Masters trouve logiquement sa suite dans l'insertion professionnelle. Cette diversification est un atout pour Sciences Po, car elle solidifie l'établissement au regard des fluctuations économiques sectorielles.

On trouve à la suite de la note la répartition géographique des emplois trouvés. Près de 30 % des diplômés trouvent un emploi hors de France, et pour ceux qui travaillent en France, on note que Paris est largement surreprésenté. Pour ce qui est des étudiants travaillant à l'étranger, l'Europe accueille plus de la moitié des emplois.

La stabilité des emplois est satisfaisante. Les trois quarts des diplômés sont sur des emplois présumés stables. Enfin, concernant la rémunération à la sortie de Sciences Po, il y a là encore une disparité entre les Masters. Les salaires sont assez bas pour les diplômés en journalisme, en revanche, pour les Masters en concurrence avec les écoles comme le Master « Finance et Stratégie », on observe des taux de rémunération à la sortie, ou deux ans après la sortie, similaires à ceux que l'on observe chez dans ces écoles concurrentes de commerce.

Hervé CRÈS termine son exposé par un mot de félicitation pour « Sciences Po Avenir » qui a mené cette enquête par un travail rigoureux. On peut d'ailleurs voir à la fin de la note que près de la moitié des diplômés déclarent avoir trouvé un stage ou un emploi grâce à « Sciences Po Avenir ».

Michel PEBEREAU trouve ce bilan très intéressant, et également très significatif : près de 80 % de réponse est un taux relativement élevé, ce qui est très satisfaisant pour ce type d'enquête. Il adresse ses félicitations à ceux qui s'en sont occupés activement. Les résultats sont selon lui très encourageants.

b) Questions

Jean-Claude CASANOVA souhaite avoir des précisions sur certains points de cette enquête. La première concerne le pourcentage de diplômés étrangers par rapport aux Français.

Hervé CRÈS lui répond qu'il y a 20 % d'étrangers parmi les candidats qui ont répondu.

Jean-Claude CASANOVA souhaite également savoir à quoi correspond exactement la catégorie « diplomatie » dans les débouchés. L'enquête sort-elle les diplomates de la Fonction publique ?

Michel PEBEREAU propose de rassembler toutes les questions afin que la direction puisse y répondre en une seule intervention.

Jean-Emmanuel COMBES se dit tout d'abord fasciné par le tableau 4 qui montre la façon dont Sciences Po a réussi entre 2006 et 2008 à faire remonter le taux d'insertion à 6 mois de ses diplômés. Il pense qu'il faut fortement souligner cette progression, car elle va à l'encontre de ce que l'on peut observer dans un certain nombre d'autres établissements d'enseignement supérieur. Sa deuxième remarque fait écho à la question de Jean-Claude CASANOVA. Il souhaite effectivement comprendre l'articulation entre le fait que le nombre d'étudiants étrangers à Sciences Po monte en puissance, et le développement de la présence des diplômés de Sciences Po à l'étranger. Selon lui, la compréhension de cette articulation est à la base de la réflexion sur le développement de Sciences Po. Sa dernière question porte sur le faible

nombre de diplômés se dirigeant vers la province. S'agit-il d'une influence de la tradition jacobine, ou bien est-ce la conséquence du fait que les secteurs d'activités vers lesquels les diplômés de Sciences Po se dirigent (les services, etc.) sont structurellement situés sur le territoire parisien ? Il remarque que cette question est régulièrement posée par les anciens étudiants de province.

Maxime SAADA partage également l'enthousiasme des précédents intervenants quant aux résultats positifs de l'enquête. Il interroge ensuite la direction sur les tableaux 2 et 4, notamment sur la cohérence des résultats concernant les diplômés préparant un concours : lorsque les étudiants sont admis à un concours, sont-ils donc de facto réintégrés dans la catégorie de diplômés entrant dans la vie active ? Il souhaite également savoir à quelle date après l'obtention du diplôme sont considérés les résultats du tableau 5, à savoir le choix des étudiants d'entrer dans la vie active. Il trouve également le tableau 7 sur la diversification des débouchés très positif. Il s'interroge enfin sur les deux chiffres présentés qui sont en recul d'une année sur l'autre, à savoir la stabilité des emplois sur les CDI et la baisse de la rémunération par catégorie. Il souhaite savoir si l'on a aujourd'hui des éléments permettant d'espérer un retour à la hausse.

Sékolène TAVEL remercie « Sciences Po Avenir » pour le détail des résultats fournis, notamment les résultats par Masters. Elle souhaite ensuite savoir s'il y a d'autres hypothèses que l'omission de répondre pour expliquer l'absence de réponse de certains diplômés. Elle fait effectivement remarquer que les étudiants ayant débouché sur des emplois à forte rémunération, tels que ceux de la filière « Finance et Stratégie » semblent répondre assez peu. Elle remarque ensuite que dans le tableau 7 qui porte sur la diversification des débouchés, la catégorie « autres » semble augmenter et souhaite avoir des précisions sur cette catégorie. Elle souhaiterait également avoir des renseignements complémentaires sur les statistiques des Masters « recherche », car elle remarque que l'on dispose de peu d'informations sur les parcours après l'école doctorale. Elle souhaite enfin avoir des précisions sur la répartition géographique des diplômés travaillant à l'international.

Hervé FRADET admire également les résultats de ces tableaux, qui lui donnent la preuve que la culture ne nuit pas à l'emploi. Selon lui, on observe en période de crise un certain réflexe d'extrême professionnalisation, et la réputation de Sciences Po, qui se fait également sur des enseignements fondamentaux et généraux, semble également servir l'emploi de ses étudiants.

Michel PEBEREAU revient également sur les résultats concernant les « Affaires internationales », et les résultats du tableau 5. Il remarque qu'il s'agit d'une catégorie que l'on connaît assez peu.

Hervé CRÈS se propose d'apporter des réponses à ces interrogations. Tout d'abord, concernant les résultats des tableaux 5 relevés par Monsieur SAADA, il confirme que les étudiants ayant trouvé un emploi à la suite d'un concours ont été réintégrés dans la catégorie des diplômés entrés dans la vie professionnelle.

Concernant la baisse des taux d'insertion en CDI, et les baisses de rémunération, il suppose que les étudiants ont dû anticiper certaines des difficultés liées à l'activité économique entre 2008 et 2010, et qu'il est donc possible qu'un certain nombre d'entre eux aient été « moins gourmands ». Il précise néanmoins que ceci n'est pas forcément avéré.

Sur la question de l'absence de réponse de certains diplômés, posée par Sékolène TAVEL, il confirme que la filière « Finance et Stratégie » répond assez peu, mais pense que cela est rassurant, sachant que ce sont les diplômés entrant sur le marché de l'emploi le plus dynamique. Il précise que la première vague d'enquête a eu lieu au printemps dernier, qu'il a fallu consolider cette enquête à l'automne, en sollicitant des réponses supplémentaires. Il ne

note pas de différence statistiquement significative entre la réponse spontanée de la première vague d'enquête, et celle de la seconde. Les diplômés ne répondant pas ne sont donc pas distinguables. Il remarque également qu'il est plus difficile d'avoir des réponses lorsque les diplômés sont loin, s'appuyant sur le faible taux de réponse des étudiants étrangers.

Au sujet des Masters « recherche », il rappelle que le professeur WEIL, directeur de l'école doctorale a mené une enquête sur l'insertion professionnelle de ces diplômés, ces statistiques sont donc mobilisables et il s'engage à les faire parvenir aux membres du Conseil par e-mail.

Il rebondit ensuite sur la remarque de Monsieur CASANOVA, confirmant que le taux d'étudiants de nationalité étrangère à Sciences Po est autour de 25 %, et que ce taux est en progression. Il regrette effectivement le manque de précisions sur cette population et annonce que cela fera partie du plan d'action pour 2009. Des informations fiables laissent cependant penser que les étudiants étrangers se placent à l'étranger pour à peu près 40 % d'entre eux.

Pour ce qui est des « Affaires internationales », il explique que la difficulté d'insertion pour cette filière est une tendance récurrente. Cette situation est selon lui beaucoup due à la naïveté des étudiants de cette filière quant aux emplois auxquels ils peuvent prétendre. Beaucoup s'obstinent dans les premières années à chercher des emplois dans des organisations qui recrutent assez peu, et mettent du temps à s'orienter vers des institutions privées. C'est un souci qui a déjà été abordé au sein du Conseil de direction et lors de prochaines réunions, la direction des études proposera au Conseil une reconstruction de ces formations, par l'éventuelle création d'une école des Affaires internationales.

Richard DESCOINGS souhaite faire un point sur les grandes modifications structurelles. La première est l'importance des diplômés de nationalité étrangère par rapport à il y a 15 ou 20 ans. Il explique qu'en 1990, il y avait un peu plus de diplômés français qu'en 2009, et que l'accroissement du nombre total de diplômés s'explique par la présence croissante de ces étudiants étrangers. Certains élus étudiants ont tendance à relever cet état de fait, reprochant à l'établissement son manque de maîtrise des effectifs. Il souhaite cependant rassurer le Conseil à ce sujet, car les étudiants étrangers qui ont décidé de rejoindre Sciences Po sont heureux d'y être accueillis. Il s'agit d'une rupture réelle avec les années 1980.

Il souhaite également faire remarquer que le fait qu'une partie croissante des étudiants de Sciences Po trouvent un emploi à l'étranger est impressionnant. Cela signifie que non seulement les conditions du recrutement ont changé, mais aussi que leurs diplômés peuvent trouver un emploi où ils le souhaitent, ce qui constitue selon lui une liberté fort appréciable. Cela suppose également que Sciences Po commence à être bien connu dans les universités, ce qui est une bonne chose, car cela permet la mobilité des étudiants et des enseignants, des projets de recherche en commun. Il remarque que du point de vue du recrutement, il faut à présent se faire connaître des entreprises, et note qu'il reste difficile pour les étrangers d'intégrer les administrations nationales.

Concernant la répartition Paris/province, le pourcentage de diplômés travaillant en région est selon lui faible et stable. Cependant, il note une légère augmentation de ce taux pour les diplômés souhaitant travailler dans l'administration publique. Ces derniers ont effectivement pris en compte l'importance pour eux d'exercer des responsabilités dans les régions, départements et villes. À niveau de diplôme équivalent, on atteint un niveau de responsabilité élevé plus rapidement dans ces collectivités. De plus, les transferts de compétences successifs, et l'accroissement des finances aboutissent naturellement à cette évolution.

Il confirme ensuite, comme l'a annoncé Hervé CRÈS, qu'il a demandé à Philippe WEIL une étude spécifique sur le devenir des doctorants, en essayant d'obtenir des résultats par discipline. Il y a en effet de fortes différences entre les disciplines : l'établissement compte un

grand nombre de doctorants en sciences politiques, mais les débouchés professionnels de cette filière ne sont pas encore à la hauteur du nombre de ces docteurs. Pour l'histoire, la question de l'emploi est différente, car nombre de doctorants sont déjà des professeurs et ont donc déjà un emploi. Ce travail sera donc effectué, avec notamment des études précises sur celles et ceux qui deviennent maîtres de conférence, ou chercheurs CNRS dans les universités dans lesquelles ils se trouvent.

Au sujet des « Affaires internationales », il souhaite qu'à l'avenir, les étudiants souhaitant suivre cette filière soient beaucoup mieux informés sur ce que signifie travailler dans l'international, et de l'existence ou de l'absence de débouchés professionnels. Il prend l'exemple des organisations humanitaires où le diplômé de Sciences Po a peut-être moins à apporter qu'un logisticien, ingénieur, ou infirmier ; ce genre de choses doit selon lui être dit, même si c'est impopulaire. Un autre point remarquable est celui du nombre d'étudiants étrangers venant faire leurs études dans cette filière. Pour ces derniers, la question des débouchés ne se pose pas de la même manière puisqu'ils retournent le plus souvent dans leur pays d'origine. L'attrait de ces étudiants pour l'enseignement d'écoles françaises en la matière lui semble une bonne chose. Il faudra donc être précis dans les différentes catégories d'action. Il confirme l'annonce d'Hervé CRÈS de la formation d'un comité chargé de réfléchir à un projet d'école d'Affaires internationales, projet qui sera à l'ordre du jour de futures réunions du Conseil, et soumis à la validation de ses membres. La coprésidence du comité est assurée par Messieurs Ghassan SALAMÉ et Jean-Pierre JOUYET, qui connaissent bien le sujet.

Jean-Claude CASANOVA mentionne une catégorie de profession difficile à identifier, mais très importante selon lui pour le recrutement des futurs hommes politiques, à savoir les attachés parlementaires, les chefs de cabinets de présidents de conseils généraux et régionaux. Il a effectivement été surpris de voir dans la biographie d'hommes politiques que nombre d'entre eux avaient exercé ces fonctions. Ces personnes peuvent selon lui être repérées, car elles ne font pas partie de la fonction publique, mais sont tout de même dans le domaine public.

Richard DESCOINGS lui répond que cette question peut-être posée directement aux étudiants, qui soit les connaissent personnellement, soit ont plus facilement accès à l'information. Une bonne partie de ces personnes sont effectivement des anciens diplômés de Sciences Po, voire des étudiants en cours de cursus.

Michel PEBEREAU propose, s'il n'y a pas d'autres questions, de passer au point suivant. Il en profite pour féliciter à nouveau la direction pour les résultats de l'enquête. L'évaluation du devenir des étudiants de Sciences Po, comme des autres établissements d'enseignement supérieur, mérite d'être réfléchi, car elle contribue à l'évaluation de l'établissement en tant que tel.

III. Création d'un « Master of Development Practice »

a) Exposé

Hervé CRÈS présente le programme de ce Master, qui a pour ambition d'élargir l'offre de formation pour les jeunes professionnels. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un Master proposé dans le cadre de la formation initiale, ni d'un Master proposé dans le cadre de la formation continue. Sont visés ici les jeunes professionnels ayant entre deux et sept ans d'expérience, pour lesquels la seule formation actuellement offerte par l'établissement est le MPA. Cette catégorie de personnes ici visée est caractérisée par une grande mobilité, plus grande que pour les autres catégories : le fait d'avoir déjà une expérience professionnelle incite à la mobilité.

Cette mobilité suppose également une forte concurrence des établissements pour l'accès à ces jeunes cadres. Il y a selon lui des points incontournables, et la direction des études a ici décidé d'offrir une formation qui soit parfaitement identifiable, et qui correspond à un vrai standard de qualité. C'est une formation qui s'appuie également sur la force d'un réseau dynamique, basé à l'Université Columbia de New York.

Il explique ensuite qu'il existe pour cette formation une réelle demande, de la part d'ingénieurs, de professionnels de la santé, etc. qui cherchent à acquérir des compétences en matière de développement. Sciences Po a selon lui une vraie légitimité pour répondre à cette demande. Elle fait partie du cœur de compétences de l'établissement.

Cette formation permettra également de donner à ces jeunes professionnels une agilité multifonctionnelle, entre la maîtrise d'éléments technologiques (santé, ingénierie, management) et une formation « hands on », c'est-à-dire à base d'ateliers. Les périodes d'été sont par exemple réservées à des expériences de terrain, clé de voûte de la formation.

Ce Master proposera également de se concentrer sur le développement des pays francophones, le programme sera donc en français, et il faut à présent lui trouver une dénomination en langue française. Il prend l'exemple de la catastrophe d'Haïti, où, outre les compétences logistiques, était requise la maîtrise du français. C'est selon lui un atout considérable.

Les compétences enseignées par ce programme vont donc bien au-delà de celles traditionnellement enseignées à Sciences Po. Il s'agira d'insister sur les sciences naturelles, l'agriculture, la pêche, l'environnement, les grandes questions de santé, qui sont des questions clés du développement. Tout cela sera complété par un enseignement théorique de base et des techniques de management. Il s'agit donc d'une formation dense, et parfaitement compatible avec ce que l'établissement cherche à développer comme nouveau type de formations hybrides. Cela a déjà été fait au sein de Masters, notamment du Master « Sciences et Politiques de l'Environnement ». Ce Master montre la volonté de Sciences Po de faire un pont entre les dimensions scientifiques, économiques et politiques de la prise de décision dans l'urgence par des acteurs publics et privées.

Hervé CRÈS souhaite remercier Laurence TUBIANA, principale maîtresse d'œuvre de ce programme qui n'a pas pu être présente ce jour. Il ajoute un dernier mot sur les partenariats, et l'importance de s'inscrire dans un réseau afin de permettre de créer un label de qualité, et permettre le succès à long terme de l'opération. C'est une initiative portée par la Fondation Mac Arthur, qui s'est engagée, si le projet est accepté par le Conseil de direction à financer les premières années de ce programme à hauteur de 800.000 \$.

b) Questions

Axel KAHN interroge Hervé CRÈS sur le détail du programme d'enseignement. Selon lui, parmi les aspects fondamentaux des politiques de développement, il y a les aspects ethno-anthropologiques, voire les études de genre. Il souhaite savoir dans quelle mesure ces aspects sont intégrés à la formation.

Emmanuel GOLDSTEIN revient sur le point concernant la langue. Ce programme étant en concurrence avec les autres programmes éligibles à la bourse de la Fondation Mac Arthur, il pense que l'argument de la langue française est un peu faible. Il se demande comment il sera possible d'attirer les meilleurs étudiants en leur imposant la langue française. Il comprend le souhait de réaliser un programme qui impose la maîtrise de cette langue, mais craint que par la concurrence avec d'autres programmes, la barrière linguistique prive l'établissement d'excellents candidats. Il souhaite également avoir des précisions sur l'aspect « ingénierie » du programme.

Christian LEQUESNE revient quant à lui sur la cible visée par ce master, à savoir les jeunes professionnels ayant déjà de l'expérience. Il considère que deux ans de formation est un peu long pour ce public. Est-ce parce que la réglementation française impose une telle durée ? Il s'interroge également sur la diversification des disciplines enseignées : santé, technologies, management. Il souhaite savoir si des spécialisations seront possibles, ou si au contraire, on ne vise pas la spécialisation. Enfin, il souhaite connaître les bénéfices apportés par l'appartenance au réseau de collaboration apporté par ce programme.

Eve ROBERT souhaite avoir des précisions sur l'articulation entre ce Master et l'offre pédagogique actuelle de l'établissement. Sa deuxième question porte sur le détail des enseignements. Il ne lui paraît pas évident de réussir à couvrir un programme si dense en quatre semestres. Elle craint qu'une telle diversification ne soit au final superficielle au niveau des débouchés. Elle souhaite également connaître l'articulation entre ce Master et les formations existantes en politique de la santé des villes du Sud, vu qu'un Master vient d'être créé sur ce sujet. Le document faisant mention de la disparition du Master « Economie du Développement International », elle souhaite également savoir si ce Master a vocation de remplacer à terme cette filière, et ainsi créer des problèmes de places. Elle s'interroge enfin sur l'éventuelle nécessité du recrutement de professeurs et de personnel administratif, sur l'éventuelle volonté de Sciences Po de créer un premier cycle sur le thème du développement, sur le mode de sélection des étudiants, sur les frais d'inscription, sur la nature du diplôme délivré, et enfin sur le financement. Elle souhaite effectivement connaître la nature exacte du contrat passé avec la Fondation Mac Arthur.

Hervé FRADET se réjouit du caractère francophone de ce Master. Il regrette en ce sens que le document de présentation comporte des mots anglais tels que « hub ». Il regrette plus généralement la diminution du nombre d'étudiants africains dans les universités françaises qui parlent selon lui un excellent français. Il revient ensuite sur le diplôme, expliquant que s'il y a une demande de la part des professionnels du développement, cela prouve que la pratique ne suffit pas. Il fait remarquer qu'il existe un débat très profond qui oppose certains enseignants à ce sujet. Il prend l'exemple de la chaire d'Esther Duflo au Collège de France, cours commun avec le MIT, qui soutient qu'il ne peut pas y avoir de théorie de la pauvreté, mais qu'il était nécessaire de faire des expérimentations. Ce cours a selon lui provoqué des oppositions de la part d'universitaires et de responsables africains. Il mentionne également le cours d'Alain Renaut consacré à la justice et au développement, qui offre une réflexion fondamentale sur ce sujet.

Jean-Claude CASANOVA propose comme titre français à ce Master « Pratiques du Développement ». Concernant la langue utilisée, il se dit sensible à l'argument de Monsieur

GOLDSTEIN, et propose plutôt dans les critères de sélection une conditionnalité. Les candidats devront simplement connaître le français, ou pouvoir l'acquérir rapidement. Il s'intéresse ensuite au détail du programme. Il souhaite savoir pourquoi la question de l'énergie est absente du programme, et rejoint l'argument d'Axel KHAN concernant l'ethno-anthropologie. Il souhaite savoir s'il est possible de mener une réflexion afin d'ouvrir les champs d'études. Il revient également sur la mention par Hervé FRADET de la chaire Duflo, qui crée une véritable révolution en matière de développement. Il ne demande pas forcément d'associer ce cours, mais peut-être d'intégrer ses enseignements.

Jean-Emmanuel COMBES revient sur le chapitre « employabilité » du document de présentation. Il note qu'il est mentionné que les futurs employeurs des diplômés du MDP sont nombreux, et souhaite savoir s'il est prévu que soit mis en place un type de « conseil d'employeurs » qui permettrait de recueillir leur expertise sur les débouchés des futurs diplômés. Il pose la même question en filigrane pour le Master « Public Administration ». Une telle structure a-t-elle déjà vu le jour ?

Emmanuel GOLDSTEIN revient sur la question de la langue. Sa crainte principale reste la barrière à l'entrée. Il souhaite s'assurer que ce programme aura la possibilité d'intégrer des personnes maîtrisant peu, ou pas du tout cette langue, et qui auront par la suite un niveau de français a minima. Cela permettrait de promouvoir la francophonie de manière intelligente, et de proposer au moins en première année à ces étudiants des cours entièrement en anglais.

Axel KAHN comprend l'argument de Monsieur GOLDSTEIN, mais pense qu'il y a une réelle dimension politique dans le fait de proposer un enseignement pour le développement des pays francophones. Haïti est selon lui un excellent exemple, car il y a un risque que le domaine de la coopération avec ces pays ne soit à terme récupéré par des partenaires anglophones. Il pense qu'il est essentiel au point de vue stratégique de pouvoir proposer une offre dans le champ du développement aux pays francophones.

Michel PEBEREAU pense qu'il ne faut cependant pas que cette offre se marginalise.

Hervé CRÈS répond en premier lieu à la question d'Axel KAHN sur l'ethno-anthropologie. Il fait remarquer qu'au cours des trois premiers semestres, il existe un cours de tronc commun correspondant à 48 heures d'enseignements, qui sera proposé à l'ensemble des étudiants de Sciences Po. Les enseignements sont pris dans un portefeuille qui comprend un cours sur le genre. Ce cours mobilisera tous les corpus scientifiques, de l'économie à l'ethnologie et l'anthropologie. Il faudra néanmoins réfléchir à comment diriger les étudiants sur ce cours.

À propos de la langue, il note qu'il s'agit de la première fois de l'année qu'il soumet au vote du Conseil un projet de formation en français. Il rassure sur le fait que l'établissement a bien entendu le souci d'élargir le vivier de candidats, notamment aux candidats anglophones. Il explique néanmoins que la maîtrise du français est essentielle à ce projet. Un programme aussi dense ne peut-être envisagé sans la maîtrise de la langue française car dès le début de la formation les étudiants devront être opérationnels sur des terrains où le travail en groupe sera conduit en français. Pour l'instant, la démarche est prudente et s'inscrit dans la dynamique de réseau de partenaires, pour lequel il y a un réel besoin de formation de jeunes professionnels sachant parler le français. Si Sciences Po devient un point d'ancrage de ce réseau, il pourra être envisagé de développer le pendant anglais à ce programme, comme cela a été le cas pour le Master « Affaires Publiques ».

Pour répondre à la question de Monsieur LEQUESNE sur le temps de formation, il admet que deux ans est une longue durée, mais que l'on ne souhaite pas que la formation soit trop légère. Les deux ans de formation ont paru un minimum compte tenu de la densité du programme : les enseignements par la pratique prennent du temps. Il explique cependant que probablement,

en raison de son coût, et des manques à gagner salariaux, il faut effectivement être vigilant. Il pense toutefois que le nombre de candidatures sera dynamique et que Sciences Po parviendra à recruter 25 étudiants de très bonne qualité. Il précise également qu'il y aura beaucoup de circulation entre les partenaires, notamment en ce qui concerne les études de terrain, et par la création de classes communes, innovation de ce Master sur laquelle ils devront travailler. Il pense que l'évaluation qualitative de cette formation dépend beaucoup de ces échanges avec les partenaires, et pour répondre à la question de Monsieur COMBES, il précise qu'il y aura un organe de contrôle de qualité commun entre les différentes institutions.

Il répond ensuite à Eve ROBERT sur les questions de curriculum. Les échanges avec les partenaires américains notamment ont permis de montrer qu'il s'agissait d'une véritable stratégie que d'aller à l'encontre de la spécialisation. C'est un choix éducatif très clair pour Sciences Po qui souhaite tenter l'expérience. Il s'agit en l'occurrence de donner beaucoup de clés d'entrée dans de nombreuses disciplines et sur de nombreux thèmes, et ce seront aux jeunes diplômés de tirer les fils qui leur seront proposés.

À propos des points d'appui, l'établissement souhaite effectivement également proposer dans le cadre du portefeuille « Affaires Internationales » une formation initiale pour les étudiants de Sciences Po. Cela sera fait à moyen terme, et les nouveaux enseignants recrutés pour cette formation y seront évidemment employés. Il prend l'exemple du « Master of Public Affairs » qui a en ce sens porté ses fruits. Le diplôme est un diplôme d'établissement, qui correspond à un standard de qualité ; le recrutement se fait de manière classique. L'établissement a donc déjà un retour d'expérience positif à ce sujet, il pense donc que Sciences Po saura certainement aussi bien faire pour ce programme qu'il la fait pour le MPA.

Au sujet des frais d'inscriptions, il faudra faire un étalonnage par rapport aux frais demandés par les institutions partenaires. Il précise que le Master de l'Université Columbia est au tarif standard pratiqué par cet établissement, idem pour l'Université de Dublin. Le financement de la Fondation Mac Arthur est quant à lui dirigé vers le déploiement des innovations pédagogiques, en particulier les ateliers qui sont très consommateurs de ressources.

Il répond ensuite à Monsieur FRADET, confirmant que les cours de tronc commun seront ouverts à tous les étudiants, qui pourront ainsi choisir le cours d'Alain Renaut. Le cours d'Esther Duflo au Collège de France, qui couvre une partie des études sur le développement, est également proposé au sein des enseignements. Un nouveau maître de conférence, Elise Huillery qui a fait sa thèse avec Esther Duflo a rejoint par ailleurs le département Économie de Sciences Po. Elle dirige l'antenne parisienne du « Poverty Action Lab » du MIT, ce qui explique les rapports privilégiés qui ont pu être établis avec cet institut. Il précise cependant qu'il existe également dans le département des personnes qui tiennent à la théorie, et qu'il y a donc un équilibre entre les deux approches.

Il confirme que le programme contient des cours sur la maîtrise et la gestion de l'eau et qu'il est tout à fait conscient de la multiplication des Masters dédiés à la question de l'énergie, grande thématique du développement. Ils veilleront ainsi à ce que la question de l'énergie soit, dans le master, aussi présente que celle de l'eau. Les thèmes de l'éducation et d'autres types d'enjeux cruciaux auront vocation à être déployés dans le cadre des cours de tronc commun.

Concernant le conseil de surveillance, il confirme qu'il existe des labels de certification qui émergent, il ne doute pas que, pour ce programme, il en existe déjà en interne au travers du partenariat avec l'Université Columbia. Il leur reste à veiller à ce que la qualité de la formation soit sans cesse meilleure. Sciences Po disposera également de ses propres conseils de surveillance internes. Ce sera également le cas pour la future école d'« Affaires internationales », c'est un élément qui sera présenté au Conseil lors des prochaines réunions.

Michel PEBEREAU remercie Hervé CRÈS et propose, si le Conseil est d'accord de procéder au vote sur la création de ce Master.

Arnaud BONTEMPS souhaite avant cela donner une explication de vote. Il voudrait dans un premier temps revenir sur la suppression du master en formation initiale, "Economie du développement international", mentionnée dans le chapitre "motivation" de la note présentant le MDP, lui sélectif. Il n'a pas de divergence sur l'objectif du Master, mais il éprouve des craintes sur la possibilité de former en seulement deux ans des gens aussi compétents en épidémiologie des maladies infectieuses qu'en politique internationales, agriculture etc. Cette limite est d'ailleurs actée dans le document de présentation où sont cités des domaines d'études tels que l'éducation et la nutrition que l'on ne retrouve nulle part dans la maquette, à moins que ce ne soit dans les cours de tronc commun, qui sont déjà très chargés. Il regrette aussi que ce Master, qui supprime une filière de Sciences po dans le domaine du développement international, ne soit pas ouvert aux étudiants de l'IEP qui répondent pourtant aux critères mentionnés sur le site de la Fondation Mac Arthur, puis parle de l'ouvrir à des étudiants "graduate".

Au delà de son inquiétude quant au financement privé de la Fondation Mac Arthur, il rappelle que l'on ignore combien de temps elle sera versée, ce qui nourrit ses craintes sur le manque de visibilité au sujet des frais d'inscription appliqués à cette formation. Il s'interroge également sur le poids qu'aura le conseil de surveillance sur un projet piloté par la Fondation Mac Arthur, et il souhaite tout comme Eve ROBERT avoir plus de précisions sur le contrat passé avec la Fondation, et sur le statut de ce diplôme. Si les conditions de sélection et les frais d'inscription étaient les mêmes que pour les autres Masters, cela résoudrait beaucoup des problèmes soulevés par les élus UNEF, mais dans de telles conditions ils ne peuvent que se prononcer contre la création de ce Master."

Michel PEBEREAU remercie Arnaud BONTEMPS et lui demande, pour les séances ultérieures de bien penser à séparer son explication de vote de ses questions et observations, qui, elles, font partie du débat. Cela permettra à l'avenir au Conseil de gagner du temps. Il rappelle également qu'une partie de ses questions ont d'ores et déjà été traitées au cours du débat, dans les réponses de Monsieur CRÈS, et dans le document de présentation. Il y est par exemple clairement mentionné que les candidats seront des étudiants internationaux d'un excellent niveau académique et ayant une expérience professionnelle dans le domaine du développement.

Hervé CRÈS souhaite soulever une inexactitude : il y avait effectivement une mention « économie du développement international » dans le Master « Affaires internationales », mais cette mention a été supprimée en 2008. Cette suppression s'explique par le départ d'académiques sur lesquels reposait cette mention, comme par exemple Marc Flandreau, qui a quitté l'établissement. Ce thème a été redéployé dans le Master « Economics and Public Policy », cette filière est donc toujours vivante, mais n'est plus présente dans le cadre du Master « Affaires internationales ».

Michel PEBEREAU propose de passer au vote. Il dénombre trois procurations : celle de Robin RIVATON par Aude SAINT-PAUL, et celles de Jean-Paul FITOUSSI et Marie-Louise ANTONI par lui-même.

Le projet est adopté avec 15 voix pour, 5 voix contre, et trois abstentions.

Michel PEBEREAU rappelle que le projet est adopté sous les conditions qui ont été indiquées, à savoir la prise en compte des différents éléments du débat. Concernant la question des tarifs, il confirme que l'information sera donnée dans le cadre du Conseil d'administration de la FNSP, auquel les étudiants participent.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 mars 2010

Michel PEBEREAU demande aux membres du Conseil s'ils ont d'éventuelles remarques sur le précédent procès-verbal, de la réunion du 15 mars 2010.

Jean-Emmanuel COMBES attire l'attention du Conseil sur la page 4 du procès-verbal. Une question posée par François HEILBRONN lui a été attribuée par erreur.

Christian LEQUESNE remarque une erreur sur l'orthographe de son nom à la page 3, qui présente un « s » en trop.

Emmanuel GOLDSTEIN souhaite un complément d'information en page 16, sur la date de report du statut de « visiting student ». Il figure en gras le fait que c'est reporté à une année académique ultérieure pour des raisons évoquées par Philippe WEIL, et il est précisé quelques lignes en dessous qu'il n'appartient pas au Conseil de reporter à une autre séance. Le fait que figure en gras une information inexacte peut en effet induire en erreur, il serait donc utile de supprimer le texte en gras, ou bien de porter en gras les impressions du Conseil sur le vote.

Le procès-verbal est adopté, avec les modifications proposées.

Michel PEBEREAU remercie Emmanuel GOLDSTEIN et propose, s'il n'y a pas d'autres observations, ni de questions diverses, de clore la séance.

La séance est levée à 10 h 15.

Le prochain Conseil de direction aura lieu le lundi 10 mai 2010 à 8 h 30.